



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

## AVIS PUBLIC – PROMULGATION

### RÈGLEMENT NO. 375-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 327-2022 SUR LA QUALITÉ DE VIE

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 7 juillet 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 375-2025 modifiant le règlement no. 327-2022 sur la qualité de vie.**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499, rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard, ce 10 juillet 2025.

Marie-Eve Parent  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie par la présente que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant des copies aux endroits désignés, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2025.

Marie-Eve Parent  
Directrice générale et greffière-trésorière